M. Georges Roche. — Je propose sur le chapitre 25 une augmentation de 2,110,230 fr.

Cette augmentation représente la première annuité de la somme nécessaire pour l'unification, en trois ans, des pensions de retraite.

Elle avait été adoptée l'année dernière à deux reprises par la Chambre ; mais, par suite d'incidents parlementaires, ces votes ne purent recevoir leur exécution. (Très *bien ! très bien ! à droite.*)

Cette année il doit être entendu que la Chambre veut faire une œuvre utile ; elle doit voter le crédit et son inscription à la loi de finances, tant pour les pensions de la guerre que pour celles de la marine qui figurent au chapitre 26.

Le personnel dont il s'agit diminue chaque année et la charge pour le budget ne sera pas bien longue. (Applaudissements à droite).

M. Sarrette. — Pour sauvegarder les principes il faudrait voter sous forme de subventions la somme de deux millions cent seize mille deux cent trente francs.

On viendrait ainsi en aide aux anciens militaires, et on ne violerait pas les principes tutélaires de la législation. (Très bien!)

M. le Ministre des finances. — L'amendement qui touche les sous-officiers est le premier d'une série qui intéressent les officiers et les agents des diverses administrations.

La Chambre s'honorera en ne laissant pas à celle qui la remplacera ce détestable cadeau d'avoir accru de trente millions par an les charges publiques.

L'ensemble du sacrifice qui serait demandé au pays sera de 342 millions pour l'unification des retraites des officiers et sous-officiers ; il faudrait au moins connaître les intentions du pays.

M. Andrieux. — Il aurait fallu faire ces observations *quand on a fait voter les augmentations du* traitement des ministres. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le Ministre des finances.—On n'a point voté d'augmentations de traitement pour les ministres; on a mis à leur disposition les sommes nécessaires pour recevoir dignement les hôtes de la France et ces sommes sont *dépensées sur état.* (Applaudissements à gauche.)

M. Georges Roche. — En réalité, c'est un crédit ferme de 2.116.000 fr. pour la guerre et de 700.000 fr. pour la marine que je demande.

Ce chiffre ne pourra être dépassé en 1890 ; pour les années suivantes la Chambre verra ce qu'elle pourra faire.

Quoi qu'en ait dit M. le mistre des finances, la Chambre s'honorera en votant ce crédit.

On a trouvé de l'argent pour fêter le centenaire, on pourra bien en trouver pour les vieux serviteurs de la France. (*Applaudissements à droite.*)

M. Burdeau, rapporteur général.— Ce qu'on sollicite est simplement une *libéralité*, car ce *n'est ni une* dette dont on réclame le paiement, ni même un acte d'équité.

Si elle est admise, il en résulterait qu'on ne pourrait plus jamais relever une pension sans relever *aussi toutes les pensions antérieurement concédées.*

La majorité républicaine doit se préoccuper avant tout de l'intérêt des contribuables, elle doit payer les dettes de l'Etat, elle n'a pas le droit de faire des libéralités. (Applaudissements à droite).

L'amendement de M. Georges Roche est adopté par 275 voix contre 244,

M. Casimir Périer. — Je propose, sur le même chapitre, une augmentation de deux millions cent douze mille francs, afin d'accorder à tous les officiers et assimilés et aux veuves d'officiers de l'armée de terre, retraités avant la loi de 1878, le bénéfice des tarifs de pensions fixés par cette loi, jusqu'à concurrence de 40 pour cent.

C'est une dette d'honneur contractée envers d'anciens serviteurs que je demande à la Chambre d'acquitter. (Très bien! sur divers bancs.)

M. le Ministre des finances. — Il est facile de se laisser aller à des élans généreux; mais il s'agit *d'une dépense d'au moins douze millions: où les pren*dra-t-on ?

Un retraité n'a droit qu'à la *pension qui lui est fixée* par les tarifs en vigueur au moment où il est entré au service (Mouvements divers.)

Après une longue discussion l'amendement de M. Casimir Périer est repoussé par 261 voix contre 241.

Un amendement de M. Remoiville demandant que les pensions des sous-officiers et soldats restés dans les services civils soient liquidés en prenant pour base les tarifs militaires en vigueur au moment de l'admission à la retraite et combattu par M. Burdeau est adopté par 293 voix contre 188.

Le chapitre 25 est adopté.

Un article de la « Presse » et M. Tirard

M. Lafont, questionnant, dit que les calomnies contre les députés et contre le gouvernement continuent. Ce matin, la *Presse* se livre à une nouvelle attaque contre un membre du Cabinet actuel, M. Tirard, qu'elle accuse de tripotages. Il invoque le témoignage de M. Achard. M. Lafont lit l'article de la *Presse* que nous donnons plus haut.

M. Tirard dit qu'il n'a jamais eu de procès ni reçu de papier timbré.

En 1881, M. Sourbé se plaignit qu'une de ses inventions avait été utilisée dans le service des poids et mesures ; il obtint une indemnité de 80,000 fr. du tribunal.

On a prié alors l'orateur d'intervenir pour la transaction et empêcher la divulgation de certains faits. Il refusa; depuis on n'en entendit plus parler, il ne fut pas appelé devant la Commission d'enquête.

M. Laferrière, rapporteur, déclare que la Commission n'a articulé aucune imputation contre M. Tirard.

M. Achard proteste contre le *témoignage* invoqué, il dit que son langage a été dénaturé, il estime beaucoup M. Tirard.

M. Andrieux demande de transformer la question en interpellation.

L'imputation contre M. Tirard est sans fondement; mais il faut que la lumière soit faite ; cela ne déplaira pas à M. Rouvier.

M. Rouvier dit que son nom a été mêlé à cette affaire, dans une partie du rapport le concernant qui fut publiée dans les journaux de Normandie.

Cependant le rapport n'a pas encore été déposé à la Chambre.

Il demande et il ne craint pas la lumière.

Il *parle au milieu du tumulte*, des cris et du bruit des pupitres.

M. Laferrière dit qu'il n'est pas responsable de ce qu'ont publié les journaux, il a apporté toute l'impartialité voulue dans l'affaire Rouvier.

On a parlé d'un contrat passé par le beau-frère du ministre ; il est vrai que son beau-frère a passé un *contrat indélicat* avec M. Sourbé ; mais la Commission a été d'avis de ne pas poursuivre.

Néanmoins la moitié du rapport de M. Laferrière roule sur ce point.

M. Laferrière dit que le rapport a été approuvé par la Commission d'enquête.

Si on racontait ce qui s'est passé, on verrait que la droite n'est pas comparable à la gauche pour l'obstruction ; on voulait étouffer l'affaire. (Interruptions à gauche.)

C'est sur la demande même des amis de M. Rouvier, après deux communications de celui-ci, que le dépôt *fut retardé.*

Il ajoute que la Commission ne pouvait écarter certains *faits, parce que le nom* de M. *Rouvier* y était mêlé. (Tumulte indescriptible).

M. Rouvier proteste avec véhémence contre l'insinuation de M. Laferrière.

M. Rouvier dit qu'il est honoré par cette accusation *ce sont les hommes que l'on craint qu'on* attaque avec plus de fureur. (Très bien ! à gauche.)

La discussion se prolonge et s'envenime entre MM. Rouvier et Laferrière. (Tumulte indescriptible.)

M. Desmons, président de la Commission d'enquête, vient déclarer que le nom de M. Rouvier a été écarté et que sa responsabilité a été dégagée à l'unanimité dans l'affaire Sourbé, celle de M. Tirard aussi.

La personnalité des deux ministres est sans reproche.

M. Andrieux demande la fixation de l'interpellation à mercredi ; il ajoute que *le fait reproché est* non seulement indélicat, mais criminel.

M. Rouvier dit que sa conscience est aussi tranquille que celle de l'orateur.

M. Andrieux prie M. Rouvier de ne pas l'insulter. (*Exclamations.*) Il insiste pous la fixation à mercredi.

M. Philippon demande que la première question soit transformée en interpellation,

Par 319 voix contre 189 la discussion immédiate est adoptée.

M. de la Ferronnays veut prendre la parole (Bruit à gauche), il est obligé de descendre de la tribune.

Un ordre du jour de M. Lafont flétrissant ce système des calomnies, est adopté par 349 voix contre 16.

La discussion de l'interpellation Andrieux sur l'affaire Rouvier est fixée après la distribution du rapport de M. Laferrière.

La séance levée à huit heures est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du lundi 1er juillet 1889

Présidence de M. Le Royer, *président.*

La séance est ouverte à deux heures.

Le Panthéon

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet la translation des cendres de Hoche, Marceau, Carnot, etc., au Panthéon. L'urgence est réclamée et déclarée.

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — La proposition ne répond à aucun mouvement de l'opinion publique.

J'ai voté l'urgence, bien qu'hostile au projet, pour ne pas laisser s'accroître cette promotion de grands hommes.

Les centres de Hoche n'ont pas été refusées au Panthéon, mais à l'église Sainte-Geneviève, enlevée au culte et profanée.

Quant à Carnot, je ne vois en lui que le régicide qui a contribué à couvrir la France d'échafauds, je le vois couvert du sang de Louis XVI. (Applaudissements à droite.)

L'article 1er est adopté.

M. Lucien Brun.— Je ne conteste pas la gloire des serviteurs de la patrie, mais je voterai contre le *projet de loi parce qu'il est une suite de cette campa*gne antireligieuse qui outrage les souvenirs les plus respectables de la France.

Nous plaignons vos morts d'être placés dans un endroit d'où l'on a chassé Dieu. (Applaudissements à droite.)

Le projet de loi est adopté par 205 voix contre 52.

Projets divers

L'ajournement de la suite de la discussion du projet relatif au port du Havre est prononcé.

Après le renvoi à une autre séance du projet de loi relatif à la responsabilité des accidents, le Sénat adopte le projet relatif aux prisons des courtes peines.

La séance est ensuite levée à 5 h. 10.

Demain, séance à 2 heures.

NOUVELLES DU JOUR

La séance de la Chambre

Paris, 1er juillet. — Il est écrit que, chaque jour, nous aurons une, deux interpellations sur le coup de six heures.

M. Tirard a senti le besoin de se faire questionner sur les accusations portées contre lui par le journal la *Presse* au sujet de l'affaire Cadiot-Sourbé, dont nous avons entretenu nos lecteurs à diverses reprises.

Le président du Conseil voulait faire proclamer son intégrité par la Chambre. C'est une maladie qui prend à tout le monde maintenant à la veille des élections, cela paraissait devoir marcher tout seul, mais le Cabinet comptait sans M. Andrieux, qui est venu mettre M. Rouvier en cause.

M. Rouvier étant le beau-frère de Cadiot, cette diversion a mis le feu aux poudres.

M. Rouvier en proie à une véritable crise d'épilepsie a menacé M. Andrieux.

Celui-ci s'est précipité sur lui, et sans l'intervention des huissiers, des gifles eussent été échangées.

Peut-être aurons-nous un échange de témoins ; tout ce qu'on peut dire de cette fin de séance, c'est qu'elle n'a été qu'un hurlement.

Pendant deux heures, on n'a pas saisi un mot des discours prononcés.

Nous avons cru un moment que M. Méline allait devenir fou ; il se prenait la tête à deux mains comme si elle allait éclater.

Il n'y a pas d'expression pour qualifier un pareil spectacle, on ne dira jamais assez combien cette Chambre est immonde.

Un nouveau député boulangiste

Paris, 1 juillet — La *Presse* publie *une lettre* de M. Planteau, député de la Haute-Vienne, à M. Thiessé, député, dans laquelle M. Planteau déclare *adhérer non seulement à la politique du* général Boulanger, mais encore accepter de faire partie du Comité national.

Le banquet du Congrès des Agriculteurs

Paris, 1er juillet. — Ce soir a eu lieu, à l'hôtel Continental, le banquet de clôture du Congrès des Agriculteurs de France. Il y avait 200 couverts. Le menu était remarquable ; les vins servis étaient, pour la plupart, d'Australie, et offerts par des exposants.

Au dessert, de nombreux toasts ont été portés.

D'abord, c'est M. le marquis de Dompierre, président de la société des agriculteurs de France, qui, écartant toute idée politique, porte un toast aux délégués étrangers.

Puis s'est ouverte la série des toasts, portés par *les étrangers.*

C'est d'abord le président de la société agricole de Rome, qui porte la santé de la société des agriculteurs de France, puis le représentant de la Belgique.

M. de Ravignan, ancien sénateur des Landes, *porte un* toast très-applaudi au marquis de Dompierre.

M. Perrauld, pour le Canada, M. Loven, pour la Suède, M. Dettlof, pour la Russie, terminent aux acclamations de l'assistance, la série des toasts.

La réunion était terminée à dix heures et demie.

Citons, parmi les personnages politiques présents, MM. les sénateurs Le Breton, Sebline, M. le député Delisse.

Il s'agissait d'une réunion d'affaires, ce qui explique l'abstention des membres du gouvernement.

L'allocution pontificale

Rome, 1er juillet.—Le pape a visité samedi soir, à neuf heures, la basilique vaticane et il a longuement prié sur le tombeau de saint Pierre.

Hier, Léon XIII a tenu un consistoire extraordinaire et a prononcé une énergique allocution. Il a rappelé l'allocution de Pâques, dans laquelle il avait déjà protesté contre les préparatifs du monument à Giordano Bruno.

Le Souverain Pontife a dit en substance qu'après l'entrée des Italiens à Rome, et la spoliation du Souverain Pontife, on a vu commencer une longue série d'injures contre le Siège apostolique, et, depuis, les sectes n'ont cessé d'exciter la haine et la guerre contre les catholiques. En mettant toute leur ardeur à honorer un hérétique dont les œuvres sont pleines de panthéisme et de matérialisme, les sectes ont glorifié ces doctrines fausses. Dans ce but, et afin *d'augmenter partout la haine de la* religion, on s'est appliqué à faire venir des représentations de toutes les villes.

Pendant les fêtes on a vu ainsi une grande foule avec déploiement d'insignes séditieux, hostiles à la religion et à l'ordre public, ce qui a été ouvertement aidé, préparé, excité, favorisé par le gouvernement.

Et tout cela, malheureusement, a pu se faire dans la ville qui est le siège du Souverain-Pontife. L'abomination est entrée ainsi dans le lieu saint.

Le Saint-Père dénonce avec indignation ce sacrilège au monde catholique tout entier. *Cet incident* montre bien, ajoute Léon XIII, ce que valent les promesses fallacieuses de conservation, de dignité, de liberté *faites au pape, et cela quand on* ne cesse de l'injurier, et qu'on met le comble à ces injures en érigeant un monument permanent à un homme impur, perdu de mœurs.

Le Pape dit qu'il ne cessera jamais d'agir et de protester, mettant son espoir en Jésus-Christ. Il exhorte les fidèles et les évêques Italiens à conserver malgré tout leur foi et leur attachement, car le catholicisme a fait la gloire de l'Italie. Il exhorte aussi les Romains à ne pas laisser méconnaître leur gloire qui consiste dans la possession du Siège Apostolique et à se montrer dignes de la piété et de la foi de leurs ancêtres, et il invite les catholiques du monde entier à continuer leurs bonnes œuvres pour attirer d'en haut la clémence, la paix et la miséricorde.

Les grèves de Marseille

Marseille, 1er juillet. — Les grèves des charretiers et des boulangers continuent.

Des piquets d'infanterie ont été placés sur certains points des grandes voies.

Des patrouilles de gendarmerie et de hussards circulent pour assurer la liberté du travail.

Trois grévistes ont été arrêtés pour entraves à cette liberté.

Une délégation des ouvriers boulangers a été reçue cette après-midi, par le Préfet, qui leur a assuré que les militaires employés par les patrons seraient renvoyés à la Caserne, le jour où l'alimentation de la ville serait assurée par les ouvriers

Les boulangers ont tenu, dans la soirée, une réunion générale, à la Bourse du travail.

La Commission a fait connaître à l'assemblée la formation de plusieurs sociétés coopératives ouvrières de boulangers, qui, dès demain, débiteront une grande quantité de pains. D'autres sont en formation.

Les grévistes comptent, sous peu, avec les patrons adhérents au tarif, assurer l'alimentation de la ville.

Le congrès des mineurs

Decazeville, 1er juillet. — Les délégués du congrès des mineurs n'arriveront que demain soir, *et les opérations du congrès ne commenceront* que mercredi matin.

On annonce l'arrivée d'un délégué de St-Etienne, *un de Carmeaux, un de Suzau* (Bouches-du-Rhône) et un du Nord.

Le bassin houiller d'Aubin doit en désigner un *également.*

Le général Boulanger élu conseiller d'arrondissement

Paris, 1er juillet. — M. Boulanger a élu élu hier, au scrutin de ballottage, conseiller d'arrondissement du canton de Boissy-St-Léger (Seine-et-Oise.)

Il avait des concurrents opportuniste et radical.

La vente des tableaux de M. Secrétan

Paris, 1er juillet. — A la vente des tableaux Secrétan, l'*Angelus*, de Millet, a donné lieu à une grande compétition.

La première offre était 100,000 fr. M. Proust, pour les Musées de France, est arrivé à offrir 450,000 fr., la maison Emery, de New-York, a élevé la surenchère à 501,000 fr. Enfin, M. Proust a été déclaré adjudicataire à 502,000 fr. au moment où le chiffre de 503,000 fr. était lancé.

Le public applaudit, mais les marchands américains protestent, disant que le commissaire-priseur avait abattu son marteau trop tôt.

Une vive effervescence règne. M. le commissaire priseur demande à M. Proust de consentir à reprendre l'enchère. M. Proust consent.

Les américains poussent jusqu'à 550.000 francs. Enfin M. Proust est déclaré adjudicataire, à 553.000 fr.

La lecture du Manuscrit, de Meissonnier est vendu 39,000 fr. *Le Retour de Christophe Colomb*, de Delacroix, est adjugé 36,000 fr.

Le *Tigre surpris par un serpent*, de Meissonnier est vendu 37,500 fr.: *Bourreau turc* (Decamps) 33.500 fr.: *Descente de Bohémiens*, (Diatz), 36.000 fr : *au bord de la rivière*, (Jules Dunié) 40,000 fr.

La première vacation a produit 3.651.000 fr.

La plupart des acheteurs sont de véritables inconnus, représentés par des marchands.

Il reste sept tableaux modernes à vendre et quatre-vingt-neuf tableaux anciens.

L'*Angelus* serait destiné au musée du Louvre.

M. Tirard

Nous avons dit hier que la *Presse* accusait M. Tirard de tripotages.

Ce matin, la *Presse* ajoute :

« Voici d'ailleurs qui est absolument personnel à M. Tirard qui, dans toute cette affaire, a servi les rancunes d'un sieur Génot, renvoyé il y a dix-huit mois, de l'administration, après avoir dépassé de quatre cinq ans la limite d'âge.

» M. Sourbé s'était *conformé* à la *loi de 1814 et* il avait déposé, au ministère du commerce, la description et les dessins de l'invention, dont une société financière lui avait acheté le brevet pour 500,000 francs.

» L'adoption avait été recommandée au gouvernement par la chambre de commerce et par les chambres syndicales de Paris, de Bordeaux, de La Rochelle, etc.

» Cette invention, qui complétait le système métrique, devait tenter bien des convoitises ; elle était celle du ministère du commerce, qui abusant du dépôt confié par la loi à sa garde, ne craignit pas de violer le brevet déposé dans ses archives et de se faire contrefacteur.

» *Un procès s'en est suivi*, malgré toute l'influence dont dispose l'administration, malgré l'intervention intéressée d'un autre ministre dont nous parlerons à son tour.

» M. Tirard a été condamné, à raison de ces faits, par le tribunal de la Seine à 80.000 fr. de dommages-intérêts ; le jugement est en ce moment soumis à la Cour d'appel.

» Osera-t-on nous opposer une dénégation quelconque?

» Les faits sont prouvés, publiés, et, dans quelques jours, la Chambre en sera saisie, quels que soient les efforts qu'on a faits pour gagner du temps et empêcher la publication du rapport de la Commission d'enquête à laquelle ils *ont* été transmis et qui les a vérifiés. »

M. Achard, député de la Seine, consulté par le rédacteur de la *Presse*, a répondu :

« — Parfaitement, nous dit le député de la Seine, je suis au courant de l'affaire, et tout ce que la *Presse* a publié ce matin n'est, hélas! que *trop véridique!* M. Sourbé, qui est un parfait galant homme, a été indignement trompé par M. Tirard.

» — M. Tirard serait donc le seul coupable?

» — Oui, il est bien prouvé que M. Tirard est le seul coupable.

« Ensuite, M. Achard nous raconta les faits, tels que la *Presse* les a publiés.

» — Est-il vrai, monsieur le député, que le tribunal de la Seine a condamné M. Tirard *à 80.000* francs de dommages-intérêts, et qu'aujourd'hui le procès est soumis à la Cour d'appel ?

» — Effectivement, le tribunal a condamné M. Tirard, mais M. Sourbé a trouvé l'indemnité insuffisante, et a *interjeté* appel au jugement. Selon mon avis, il a eu raison. »

Nos ministres à Berlin et à Bruxelles

Paris, 1er juillet. — Le *National* publie l'entrefilet suivant :

« On parle, avec une certaine insistance, dans les milieux diplomatiques, du rappel prochain, imminent même, de deux de nos représentants à l'étranger : M. Herbette, ambassadeur à Berlin, et M. Bourée, ministre à Bruxelles.

» Ce dernier aurait eu, paraît-il, une attitude peu correcte pendant le séjour du général Boulanger en Belgique, et, tout récemment, il se serait entremis pour favoriser les entrevues de MM. Arthur et Jacques Meyer.

» Quant à M. Herbette, qui serait remplacé par M. Billot, *en ce moment ministre en Portugal*, il est de notoriété publique que jamais la République française n'a été aussi piteusement représentée à Berlin. »

Encore un procès Gilly

Paris, 1er juillet. — Mercredi prochain s'ouvre devant la Cour d'assises d'Albi les débats du procès en diffamation intenté par M. Compayré, député du Tarn, à Numa Gilly.

Le consul de France à Londres

Londres, 1er juillet. — Un certain nombre de résidents français à Londres se sont rendus hier au consulat francais et ont remis à M. Blanchard de Farges, ancien consul général à Londres, récemment nommé ministre à Caracas, un surtout de table en argent et une adresse, en souvenir des services qu'il a rendus dans l'exercice *de ses fonctions* et des efforts heureux qu'il a faits pour la formation du Comité anglais de l'Exposition universelle.

Les pêcheurs de Terre-Neuve

Halifax, 1er juillet. — M. Howley, vicaire apostolique de la côte occidentale de Terre-Neuve, propose un moyen de mettre fin aux troubles qui surviennent chaque année entre les pêcheurs français et anglais, sur les côtes de cette île.

Ce serait de les placer sous le protectorat du Canada, qui serait chargé d'assurer la police des pêcheries.

PROMENADES
à l'Exposition universelle

XX

Galeries des industries diverses

Dans la galerie médiane ou vestibule d'honneur que nous avons parcouru s'ouvrent quatorze portes donnant sur la section des industries diverses.

Cette section, de beaucoup la plus importante de l'Exposition, puisqu'elle n'occupe pas moins de onze hectares, s'étend de chaque côté du dôme central sur toute la largeur du jardin et se prolonge en retour d'équerre à droite et à gauche jusqu'à la rencontre des galeries Rapp et Desaix où elle se soude au Palais des Arts libéraux et à celui des Beaux-Arts.

Les façades, dans tout leur développement, sont flanquées de galeries à jour, sous lesquelles sont installés des établissements de consommation d'une architecture fantaisiste et variée, avec large promenoir en avant.

Ces galeries appuyées sur des colonnes de fer forment portiques, elles sont surmontées d'une grande frise en étoffe colorée qui dissimule la toiture et qui est décorée d'écussons et d'inscriptions.

L'intérieur n'a rien de *bien extraordinaire* au point de vue architectural. C'est une suite de galeries-abris juxtaposées parallèlement les unes aux *autres et rien ne leur donnerait un* air monumental si elles n'étaient dominées par le dôme central et traversées par la galerie médiane.

Les retours d'équerre de cette galerie sont réservés aux expositions étrangères, tandis que toute la partie centrale de chaque côté du vestibule d'honneur est affectée aux exposants français.

Chaque classe d'industrie est cloisonnée à part, mais communique avec ses voisines par des portes en bois dont la forme et la couleur varient pour les différents groupes ; les unes ont un aspect chinoisant, les autres sont dans le goût de la Renaissance : toutes sont élégantes et légères. Elles tiennent suspendu à leur ouverture, un écriteau qui indique dans quelle classe on va entrer.

Il a été adopté par les exposants de chaque classe un type de vitrine et de kiosque uniforme, celui qui convenait le mieux à l'étalage de leurs produits. Il résulte de cette symétrie un repos pour l'œil qui est déjà bien suffisamment tiraillé en tous sens par les couleurs voyantes des produits exposés.

Pour la tabletterie et les jeux, par exemple, les vitrines sont simples, *en bois naturel*, petites.

La rouennerie, l'industrie textile, les filés ont voulu sortir de la banalité des vitrines rectangulaires. Ils ont exécuté de véritables petits chalets à réminiscences gothiques; des armoiries en hauts reliefs complètent cette décoration.

A la teinture et aux impressions les vitrines sont noires *et à colonnes*, et surmontées d'une urne Louis XVI.

A la classe des cuirs, les panneaux sont noirs avec *fond rouge.*

Les bronzes ont une décoration opulente, où la peluche, le velours et la soie jouent un rôle important.

Les meubles, au contraire, pour mieux faire ressortir les délicatesses de l'ébénisterie, se sont renfermés dans une galerie très simple en bois découpé.

La parfumerie a des vitrines adorables qu'on prendrait pour des chaises à porteurs du temps de Louis XV.

Les tapissiers-décorateurs ont de beaux portiques sculptés avec des cariatides entre colonnettes.

La céramique a des tables étagées en gradins, etc., etc.

Cette diversité régulière et méthodique des installations a quelque chose qui plait. Il *en est* qui sont de vrais modèles de combinaisons décoratives.

Quant aux objets exposés dans ces vitrines, il en est qui sont de pures merveilles; il en est, comme la cristallerie de Bohême, les métaux, les bronzes *et fontes* d'art devant lesquels on s'oublie dans une contemplation béate et muette.

Je n'en veux rien dire aujourd'hui, car avant d'aborder la longue série des objets exposés, nous avons à terminer nos promenades d'orientation, nous avons à parcourir les constructions, à nous arrêter à la forme extérieure des choses ; nous avons encore trop à voir dans ce domaine du contenant pour nous permettre une halte devant les séductions du contenu.

Jules Duthil.

XXI

La Galerie des Machines

M. Charles Blanc, dans sa *Grammaire des arts du dessin*, commence ainsi le livre de l'architecture :

« *Dans tout véritable architecte, il y a deux* hommes : un artiste et un constructeur...

» Comme constructeur, l'architecte s'occupe du *nécessaire et du commode : il éprouve les maté*riaux, il en calcule la résistance et la pesanteur, il en détermine la coupe et il dispose ses édifices de façon à les rendre à la fois solides et convenables, s'ils ont une destination, solides alors même qu'ils n'en ont aucune, c'est-à-dire quand ils doivent être purement symboliques.

» Comme artiste, l'architecte invente les combinaisons de lignes et de surfaces, de pleins et de vides, qui devront éveiller dans l'âme du spectateur des impressions d'étonnement ou de majesté, de terreur ou de plaisir, de puissance ou de grâce.

» Ainsi, avant que la science soit soumise en lui à toute la rigueur des mathématiques, son art, échappant aux lois de l'utile et à l'empire du nécessaire, s'élève à des conceptions que le sentiment seul devra juger, et il n'obéit encore qu'à ces grandes règles déjà tracées par le génie des autres ou que découvre son propre génie et qui sont supérieures au calcul. »

Dans leur forme un peu didactique, ces observations sont la vérité même, et il fallait les rappeler, en abordant la merveilleuse galerie élevée au Champ de Mars par Dutert, pour établir l'incontestable supériorité du palais des machines sur la tour Eiffel.

Cette dernière nous montre dans son hauteur un constructeur habile, un ingénieur de tout premier ordre qui a subi les exigences des combinaisons mathématiques dans leur développement logique et rigoureux et qui est resté en quelque sorte le prisonnier de la science.

La galerie des machines nous montre au contraire une conception géniale réalisée par la science asservie et dominée par l'art.

La tour Eiffel est une œuvre d'ingénieur, la galerie des machines une œuvre d'architecte ; la première est savante, la seconde est belle et vivante.

Et ce qui prouve que la science ne perd rien à être dirigée par l'art c'est, comme nous le verrons tout à l'heure, que les combinaisons mathématiques de la galerie des machines sont plus merveilleuses encore que celles de la tour Eiffel, c'est que, dans l'une autant que dans l'autre de ces constructions, il n'y a pas une pièce inutile, pas un détail qui ne soit rigoureusement nécessaire.

Dans son genre, la galerie des machines est une merveille.

Elle éveille un sentiment irrésistible d'admiration par ses imposantes dimensions, la franchise et la netteté très accusée du caractère, la simplicité du plan, la belle harmonie des lignes et la grandeur du parti adopté par l'architecte.

Comme dans nos plus merveilleuses cathédrales gothiques, la beauté résulte des nécessités mêmes de la construction. Vous n'y trouverez pas un élément de puissance, pas une combinaison de ligne qui puisse disparaître sans que la solidité ou le caractère de l'édifice n'en souffre aussitôt.

C'est là de l'art dans ce qu'il a de plus sobre, de plus austère, de plus honnête et de plus grand.

Cette galerie des machines avec sa fantastique portée de cent quinze mètres, son envolement audacieux, ses proportions magistrales, son affranchissement des souvenirs du passé et des préceptes classiques, est véritablement une grande œuvre, qui fait vibrer chez les plus indifférents les meilleures cordes de l'enthousiasme.

Nous l'avons dit déjà, l'auteur de cette œuvre architecturale, la plus saisissante de l'Exposition, est un de nos concitoyens.

M. Dutert est né à Douai.

Après de très brillantes études à l'école des Beaux-Arts, il méritait le prix de Rome et allait continuer ses travaux dans la ville éternelle.

A son retour, M. Dutert obtint quelques commandes gouvernementales et fut entre autre chargé de la construction de l'Ecole des Arts industriels qui s'achève actuellement à Roubaix.

Cette construction monumentale, dont nous n'avons pas ici à faire l'éloge, nous révèle l'action de l'Italie sur son tempérament ; la grande cour à portique qu'*elle contient est une réminiscence* de ses études romaines ; l'édifice, d'ailleurs dans le style renaissance, allie les qualités françaises aux *tendances italiennes.*

Mais dans cet édifice M. Dutert se montre encore soucieux des préceptes de l'école, il n'est pas affranchi et émancipé, il n'a pas jeté par-dessus la tour Eiffel les traditions du passé et le fruit des enseignements reçus, comme il l'a fait avec une heureuse audace dans sa galerie des machines, où il n'a conservé qu'une chose de l'enseignement de l'école, le goût pour les grands partis en même temps que la netteté et l'amplitude des plans.

Aussi son œuvre est-elle *originale et* personnelle autant que le permettait les exigences utilitaires et économiques qu'il avait à subir, elle est une création de toutes pièces, plus qu'une œuvre : un chef-d'œuvre.

Il faudrait non pas un article de journal, mais une brochure, un volume même, pour décrire, étudier et analyser cette étonnante galerie des machines.

Force nous est d'être bref, sous peine de voir l'Exposition se fermer avant d'avoir commencé l'examen des produits exposés. Bornons-nous donc à quelques indications générales.

Le palais des machines couvre près de 5 hectares de terrain ; il a 420 mètres de long, 45 mètres de haut sous clef de voûte, 115 mètres de large dans la nef, 30 mètres pour les deux accotements.

Commencé en avril 1888, il a été terminé en cinq mois.

Le poids des fers employés pour son montage s'élève à 7,784. 519 kilos.

Le vaisseau colossal, le plus vaste qui soit au monde, de ce palais grandiose n'est soutenu dans toute sa longueur et toute sa largeur, que par vingt arceaux métalliques en forme d'ogive surbaissée, sans aucun pilier intermédiaire, ni tirants. Ces arceaux décrivent chacun la courbe entière de la voûte et semblent par les deux bouts descendre en retombées sur le sol qu'ils ne touchent que par un pied aminci en pointe.

Si l'on admire dans la tour Eiffel la précision des calculs qui a permis d'ajuster sans une erreur cette colossale armature de fer, que dire de la galerie des machines, où chaque arche comprend 32,000 rivures.

Mais au point de vue de la *construction*, le côté merveilleux de ce palais, c'est la précaution prise pour parer à l'inconvénient de la dilatation du fer par les chaleurs, de son rétrécissement par le froid.

Chacune des arches repose sur des tourillons à roulettes dans le bas, se joint au sommet dans des tourillons à charnières, de sorte que si par les fortes chaleurs le fer se dilate, les bases toutes seules s'écartent, si le froid sévit, les bases se rapprochent, sans qu'il puisse résulter le moindre inconvénient pour l'ensemble du palais.

Cette précaution ingénieuse, véritable trouvaille, est, au point de vue métier, bien autrement merveilleuse, dans sa réalisation, que tout ce qu'on a admiré ailleurs.

Ceux-là seuls qui ont vu construire ce hall merveilleux par la Cie de Fives-Lille chargée de la moitié du palais qui regarde l'avenue de Labourdonnais, par les établissements Cail et Cie chargée de la *moitié qui regarde* l'avenue de Suffren, pourront se faire une idée et des engins qu'on a dû employer pour dresser cette galerie monstre et de la *précision des dessins de* l'architecte et de la sûreté des calculs de l'ingénieur.

Le public, à qui ces choses échappent aujourd'*hui, n'est saisi que par l'ensemble de cette gale*rie, mais, — et c'est ici que l'art se révèle, — cet ensemble produit une impression d'étonnement *dont rien ne peut rendre* l'idée. C'est imposant et aérien à la fois, c'est sublime et merveilleux.

Et cependant, depuis que le sol est encombré par je ne sais combien de machines dont les volants tournent, tournent encore, en peuplant l'air de myriades de mollécules poussiéreuses qu'ils mettent en mouvement ; ce palais a perdu de sa beauté : jugez ce qu'il devait être quand son vaisseau apparaissait dans sa magnifique et superbe nudité.

Il en est, d'ailleurs, toujours ainsi ; la belle architecture se suffit à elle seule, et c'est pour cela que dans nos plus belles *cathédrales vous remar*quez que presque toujours la nef centrale, sauf aux grandes solennités, est entièrement dépourvue de chaises.

Je ne ferai qu'un reproche à l'œuvre de M. Dutert, et c'est à propos de la décoration picturale des panneaux intérieurs. Les écussons des grandes villes et les attributs des principales capitales du monde qui couvrent 18.000 mètres carrés sont infiniment trop grands. Ils ont été faits à l'échelle de l'édifice, au lieu d'être proportionnés au canon humain. Dans nos cathédrales gothiques, cette faute n'a jamais été commise, la décoration reste partout normale, elle est sans prétention géante, et par le fait même elle sert de point de repère pour nous faire sentir les envolements audacieux des voûtes, pour accuser le caractère d'immensité des édifices.

C'est la Renaissance qui, sous prétexte d'harmonie, a introduit cette aberration artistique qui éclate plus que nulle part ailleurs à Saint-Pierre de Rome.

Je sais bien que M. Dutert nous répondra avec raison qu'il était impossible, étant donné le temps dont on disposait, de permettre à l'imagination la plus féconde de créer une décoration suffisante pour l'immense espace à couvrir. Aussi, si nous constatons ce fait, ce n'est pas pour en faire un grief à l'illustre architecte, mais pour rester dans les bornes de l'équité vis-à-vis d'une œuvre magnifique qu'on ne louera et qu'on n'admirera jamais autant qu'elle le mérite.

Jules Duthil.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Lundi dernier, l'Association des anciens professeurs et des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires tenait sa 9e assemblée générale. Témoignage imposant de la vitalité de l'association: cent cinquante membres avaient répondu à l'appel du comité.

A onze heures et demie, M. l'abbé P. Six, vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur à Tourcoing, et ancien élève du collège, célébrait la messe pour les associés défunts. Le *Credo* et le cantique traditionnel: *Nous ne l'oublierons jamais*, ont été chantés par M. P. Toulemonde, alternant avec le chœur. M. J. Dujacquier a donné l'*O Salutaris* de Rupès.

Après un souvenir et une prière donnés aux morts, l'assistance s'est rendue à la salle d'étude. Jeunes et vieux, maîtres et élèves ont pris place sur les bancs et entendu lecture des rapports de MM. le secrétaire et le trésorier de l'Association. L'un et l'autre ont reçu leur part bien méritée d'applaudissements. L'Association se voyait jeune, vigoureuse, riche : il était juste qu'elle en reportât le bienfait sur ceux qui dirigent, avec un si rare bonheur, ses destinées. Puis, élection a été faite de quatre nouveaux membres que le comité, par un *surcroît de prudence*, a cru devoir s'adjoindre MM. Ch. Toulemonde, E. Duthoit, G. Beuscart et A. Cavrois, ont été élus à l'unanimité des voix. Tant il est vrai qu'où règnent la

---

FEUILLETON DU 3 JUILLET 1889.— No 10

JACQUES DE MORANGEAIS

Par Auguste de Barteélemy

» J'ai remarqué que la toilette de Mme de Liverdun et de sa fille était des plus simples. N'en doute pas, un adorable expédient qu'elles auront imaginé pour le but odieux de tant de précautions ridicules fût tout à fait manqué ! Le fier comte doit cruellement souffrir, si sa fille s'expose souvent, comme ce matin, à être prise pour la sœur de la *pauvre* Marcelle ! Oh ! comme j'aurais voulu pouvoir faire comprendre, en ce moment, à Mme de Liverdun et à cette noble enfant tout ce qu'il avait de bénédictions pour elles au fond de mon âme !

» Nous nous sommes mis en marche. J'étais entre Mme de Liverdun et Mlle Marcelle. Enfin, je pouvais voir cette admirable chanteuse à qui je devais mes meilleures émotions depuis mon départ de Paris ! Elle était à côté de moi, et pourtant je n'ai pas osé lui adresser le plus petit compliment. C'eût été m'exposer à réveiller en elle un si pénible souvenir !

» Chemin faisant, nous avons parlé un peu de tout, des sites variés qui se succédaient sous nos yeux, de ce que chacun de nous pouvait avoir remarqué ailleurs, d'histoire, d'art, de littérature, sans même y prendre garde, suivant l'impulsion que le hasard venait donner à notre pensée. Eh bien ! quel que fût le sujet de notre causerie, Mlle Marcelle m'a constamment paru les plus attrayantes.

» Je savais tout ce qu'il devait y avoir d'exquise sensibilité dans son cœur. Il m'avait suffi de l'entendre chanter hier au soir, Mais cette finesse d'appréciation, cette gracieuse gaieté et cet entrain si brillant, ce savoir si varié dont me venait à chaque instant la merveilleuse révélation, comment me serais-je attendu à trouver toutes ces rares qualités chez la pauvre Cendrillon de la villa Liverdun? Vernot était trop occupé pour pouvoir m'en faire un portrait complet. Il n'a eu que le temps de m'en ébaucher une esquisse.

» Mme de Liverdun paraissait ravie de l'impression que son amie semblait produire sur moi. Elle n'en eût certainement paru ni plus heureuse, ni plus fière, si la jeune institutrice avait été sa fille.

» Mlle Berthe a dû faire dix fois plus de chemin que nous, allant et venant comme un écureuil, toute heureuse de sa première promenade. Cet air balsamique du matin venait de la raviver. Ses joues avaient la fraîcheur des roses sauvages, que nous aurions pu cueillir presque à tous les pas, de chaque côté de la route. Elle me faisait penser à ces petits oiseaux qui, tout morfondus un instant, sous la peine torrentielle de quelque orage, se raniment au premier rayon de soleil qui reluit, pour sautiller et voltiger de plus belle !

» Tout à coup, après avoir consulté du regard sa mère qui s'est empressée de lui répondre par le plus tendre sourire, elle a retiré de dessous son mantelet une charmante petite guirlande qu'elle avait tenue *soigneusement* cachée jusque-là. *Elle s'est avancée alors vers* Mlle Marcelle, et lui sautant au cou :

» — Je n'ai pas oublié, lui a-t-elle dit, qu'aujourd'hui c'est l'anniversaire de ta naissance ! Voici mon bouquet... cueilli par maman et par moi dans mon petit jardin... Il fera merveille sur tes jolis cheveux blonds. Laisse-moi l'arranger ! Ces fleurs sont bénies, car le prêtre était prévenu, et je les lui présentais tout à l'heure, en priant pour toi Notre-Dame-de-Bon-Secours !

» La pauvre fille était trop attendrie pour pouvoir répondre. Et comme un chapeau de femme aujourd'hui n'est avant tout qu'un prétexte à rubans et à fleurs, ce petit arrangement a été des plus promptes et des plus faciles.

» Mlle Berthe avait encore à la main deux bouquets. Elle en a remis un à sa mère, et ayant détaché une fleur de celui qui lui restait, elle me l'a présentée.

» — Puisque nous avons ici un chevalier, m'a-t-elle dit avec un petit air décidé de Bradamante qui lui allait à ravir, c'est à lui surtout qu'il appartient de porter les couleurs de notre excellente amie !... Elle est notre reine pour tout le reste du jour !...

» Tu comprends que je n'ai pas hésité à mettre la fleur à ma boutonnière. Mais je ne garantis pas qu'en ce moment mon cœur *n'est pas* battu un peu *plus fort. Dans cette petite scène, presque enfantine*, il y avait quelque chose de si touchant ! Et je voyais sur le visage empourpré de Mlle Marcelle le rayonnement d'une si douce et si vive reconnaissance !

» Je ne m'en défends pas, l'émotion m'avait gagné tout de bon. Je marchais sans dire un seul mot, regardant machinalement les débris de coquillages qui jonchent le chemin.

» Voyez donc ! s'est écriée Mlle Berthe en étendant le bras devant elle.

» Et elle s'est mise aussitôt à chanter :

La Dame blanche *nous* regarde !
La Dame blanche *nous* entend !

« J'ai levé les yeux. Nous n'étions plus qu'à quelques pas de la villa Liverdun, dont une des tourelles gothiques forme saillie en dehors du mur qui sépare la route du parc.

» Mlle Aglaé, en large peignoir de mousseline blanche et penchée sur le balcon de la tourelle, ressemblait bien, il est vrai, à la bonne fée des chevaliers d'Avenel ; mais n'était-il pas à craindre qu'il n'y eût alors quelque triste interversion dans les rôles et que les *complots malfaisants* ne fussent précisément *tramés*, cette fois, par la dame blanche elle-même ?

» Ce qui a suivi n'était que trop de nature à le faire croire.

» Au lieu de répondre au joyeux appel de sa sœur et à mes saluts, Mlle Aglaé s'est vivement rejetée en arrière et, dans la pénombre du petit boudoir où elle venait de rentrer, j'ai vu se mouvoir, à côté d'elle, la large silhouette de Mlle Aménaïde. Elles étaient deux à nous épier !

» Mlle Berthe ne comprenait rien à cette brusque disparition. Elle est encore trop jeune, elle est trop franche et trop bonne surtout pour pouvoir soupçonner de tels sentiments et de telles manœuvres !

» Pourvu que ma mauvaise étoile ne m'ait pas ramené, ce matin, sur les traces de Mlle Marcelle tout exprès pour faire éclater quelque orage nouveau ! Je n'étais pas des plus rassurés en me séparant de mes charmantes pèlerines.

» Vraiment elle a tout pour elle cette pauvre jeune fille ! Et je ne t'ai rien dit de son air distingué ! On jurerait qu'elle n'a jamais quitté nos meilleurs salons. Il faut qu'un jour ou l'autre elle y ait eu sa place avec les siens, qu'elle ait connu des temps plus heureux. Ce n'est pas dans une position rendue si fausse et si pénible par tous ces odieux calculs qu'elle aurait pu acquérir de telles façons.

» Si je parviens à découvrir quelque chose de son passé, je t'en ferai part, ou en t'écrivant de nouveau, ou de vive voix, sitôt que de retour à Paris je pourrais aller te remercier et te serrer la main.

« Jacques. »

Il y avait déjà plus d'une heure que le comte de Liverdun attendait le retour de sa femme. Il venait de se décider à lui faire une communication de la plus haute importance, et il était impatient de s'entendre avec elle au sujet d'une fête qu'il se proposait de donner très-prochainement. Cette fête, pensait-il, ne pouvait manquer de produire dans le pays la plus vive sensation et de placer au-dessus de toute rivalité possible l'influence et la popularité dont il se croyait en possession.

Il marchait à grands pas dans son salon, la tête haute, le regard superbe, écoutant avec complaisance les beaux effets de sa grosse voix, faisant toute sorte de gestes, comme s'il se fût trouvé en présence de quelque assemblée. Il s'arrêtait devant chaque glace pour se faire au maintien que devait avoir, suivant lui, tout grand orateur et tout homme d'Etat.

Auguste de Barthélemy

(*A suivre.*)

Imprimerie du *Journal de Roubaix*. — Alfred Reboux, rue Neuve, 17, Roubaix.